

Rucz, Claude. *Le conseil économique et social de l'ONU et la coopération pour le développement*. Paris, Économica, 1983, 515 p.

Michel Houndjaoué

Volume 15, numéro 4, 1984

La crise des relations internationales : vers un bilan

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701770ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701770ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Houndjaoué, M. (1984). Compte rendu de [Rucz, Claude. *Le conseil économique et social de l'ONU et la coopération pour le développement*. Paris, Économica, 1983, 515 p.] *Études internationales*, 15(4), 952-954.  
<https://doi.org/10.7202/701770ar>

and in stabilizing the local environment in which the project is being developed.... In general, the higher the host equity, the better the track record of the projects. (p. 110).

En guise de conclusion, l'auteur présente une série de recommandations d'ordre pratique, étant donné que les macroprojets appellent une collaboration étroite entre une multitude d'agents.

It appeared over and over again in the macroproject survey that the right balance of risks and rewards among host and multinational guests, as powers shift and change throughout the project lifetime, was key to achieving a successful outcome. (p. 172).

La simultanéité du boom pétrolier et de la floraison des macroprojets soulève des doutes concernant leur avenir en période de surcapacité pétrolière. Pas plus de 13 % des projets ont été achevés, et 20 % sont soit ajournés, soit interrompus.

Il reste à poser certaines questions qui n'ont pas été abordées dans cette étude. En fonction de quelles finalités nationales ou internationales ces macroprojets sont-ils choisis? Y a-t-il un esprit ou un plan d'ensemble cohérent qui présiderait à leur conception? Quel est le rôle exact des gouvernements, des pays industriels et des pays hôtes, et des organismes financiers internationaux, telle la Banque mondiale? Cette forme de collaboration internationale se pratique-t-elle d'une manière similaire dans les pays industriels? Enfin, les macroprojets deviennent-ils l'occasion d'effectuer des liaisons structurelles entre sociétés participantes? Les réponses à de telles interrogations permettraient de cerner les conditions générales, en amont et en aval, du phénomène des macroprojets.

Samir SAUL

*Département d'histoire  
Université de Montréal*

RUCZ, Claude. *Le Conseil économique et social de l'ONU et la coopération pour le développement*. Paris, Économica, 1983, 515 p.

Depuis plus d'une vingtaine d'années au moins, il n'est paru en français aucun ouvrage d'ensemble consacré au Conseil économique et social. À ce titre, le livre de Claude Rucz est le bienvenu. Il l'est aussi parce que l'auteur a essayé de combler un vide en tentant de cerner la problématique juridique du développement au sein des Nations Unies et de dégager dans ce cadre le rôle du Conseil économique et social.

Dans une introduction qui comprend deux chapitres (pp. 1-71), Claude Rucz explique la mission du Conseil: il couvre l'ensemble de la coopération universelle dans les domaines économique et social. Il s'agit là de champ d'activité très varié comme l'indiquent d'ailleurs très bien les exemples de l'auteur: harmonisation des panneaux européens de signalisation routière, protection des droits de l'homme, condition féminine, contrôle des stupéfiants, etc.. Dans ce champ de compétence très diversifié, le rôle du Conseil consiste avant tout à « identifier les domaines dans lesquels existent des besoins de coopération interétatique et à créer les structures qui répondent à ces besoins et aux capacités de l'organisation internationale ». Une fois cette étape franchie, le Conseil fait des recommandations. Son pouvoir de décision est donc limité puisqu'il ne lie pas ses destinataires. Néanmoins, son rôle au sein des Nations Unies dans les domaines de la coopération semble être essentiel: c'est ce que l'auteur a tenté d'expliquer en insistant sur l'aspect doctrinal.

Créé en 1945 comme l'un des six principaux organes des Nations Unies, le Conseil économique et social est décrit ici comme un organe intergouvernemental doté d'une compétence générale dans le domaine économique et social. Ses compétences au sein de l'ONU et ses relations avec l'Assemblée générale sont régies par l'Article 60 de la Charte et reposent sur deux principes: « confusion des compétences et subordination du Conseil. La confusion

des compétences est d'abord une confusion de champ d'action du Conseil et de l'Assemblée. La Charte ne pose aucun critère de répartition matérielle des compétences (...) Il s'agit aussi d'une confusion des pouvoirs: le pouvoir de provoquer des études et des rapports appartient concurremment au Conseil et à l'Assemblée. » p. 14. En ce qui concerne sa subordination à l'Assemblée, elle est permanente et générale: » cela signifie que, dans l'exercice de ses pouvoirs, le Conseil doit se soumettre aux instructions que lui adresse l'Assemblée (...), l'Assemblée fixe discrétionnairement la répartition matérielle des compétences entre le Conseil d'une part, elle même et ses organes subsidiaires d'autre part » p. 15.

Une double conséquence ressort de cette situation du Conseil au sein de l'ONU: Il a une compétence très large, mais n'exerce qu'un pouvoir normatif qui consiste à orienter le comportement des organes subsidiaires en vue d'éviter les conflits dans leurs attributions et à faciliter la réalisation d'objectifs communs par la coordination de leurs efforts. En ce qui concerne l'exercice des pouvoirs opérationnels, l'auteur affirme qu'elle est confiée à des organes subsidiaires permanents que le Conseil a le pouvoir de créer. Ces organes sont classés en trois grandes catégories: les Commissions économiques régionales, les Commissions techniques et les Comités. L'évolution de ces organes est guidée par les principes de déconcentration et d'adaptation fonctionnelle qui sont analysés dans la deuxième partie du livre.

L'adaptation du Conseil à la coopération pour le développement s'est caractérisée entre autres, par l'élargissement de sa composition, les tentatives de rationalisation de son organisation, la restructuration de ses pouvoirs de délibération et de recommandation... Ces différents aménagements ont orienté ses actions dans deux principales directions: la coopération normative et la coopération opérationnelle.

L'activité normative du Conseil qui, pendant plusieurs années, fut limitée aux conférences relatives aux produits de base, s'est considérablement intensifiée ces dernières années. Elle se manifeste par des recours aux

Conventions et Recommandations. Les recours aux conventions restent limités tandis que les recours aux recommandations sont extensifs et permettent au Conseil de tenter d'orienter l'activité des États en énonçant entre autres des normes de conduite jugés nécessaires au développement harmonieux des rapports entre États.

Le rôle central de coordination des programmes opérationnels que le Conseil semble exercer n'est pas exclusif, ni déterminant. Selon l'auteur, il contribue à mettre en place et à veiller au fonctionnement régulier des structures les mieux aptes à répondre aux besoins de coordination et aussi à oeuvrer au renforcement de l'efficacité de la fonction de coordination de l'ONU, p. 444. Après avoir évoqué les limites juridiques et politiques de cette fonction, l'auteur a tenté de situer la place du Conseil par rapport à la coopération pour le développement et les limites de ses actions.

Deux principales constatations ont retenu notre attention à la lecture de ce livre: Il s'agit d'un ouvrage remarquable, davantage pour la somme des connaissances traitées que pour l'organisation de cette somme. La parution d'un tel livre est sans aucun doute le fruit d'un effort assidu de recherche et d'un grand désir de connaissance approfondie: deux grandes qualités indispensables pour la quête du savoir. Cependant, le degré de satisfaction que l'on éprouve devant un bilan aussi complet décroît lorsqu'on se penche sur l'organisation méthodologique de cette riche et stimulante recherche. À vouloir aborder tous les aspects de la question, l'auteur n'a pas réussi à éviter le piège des répétitions inutiles. Ainsi par exemple, les chapitres I et II considérés comme introductifs (pp. 1-71) sont trop longs parce que l'auteur reprend dans les chapitres suivants plusieurs éléments déjà analysés dans ses chapitres introductifs.

On se demande aussi si l'auteur analyse l'évolution de la coopération pour le développement en fonction du Conseil économique et social ou si c'est l'inverse. En effet, si la problématique juridique du développement au sein des Nations Unies semble être bien dégagée et le rôle du Conseil bien cerné, les relations évolutives entre Développement In-

ternational et le Conseil le sont moins parce qu'il n'est pas clair par exemple de savoir si c'est le Conseil qui se sert du développement ou si c'est ce dernier qui se sert de lui.

Ces constatations ne diminuent en rien la somme des connaissances traitées sur le Conseil économique et social. L'auteur a fait preuve d'ardeur remarquable en abordant un sujet aussi complexe. Son livre restera certainement un des principaux outils qui permettra de connaître un peu plus cet organe principal des Nations Unies.

Michel HOUNDJAOUÉ

*C.E.F.A.P. Section diplomatie  
Cotonou, Bénin*

## PROBLÈMES STRATÉGIQUES ET MILITAIRES

BRACKEN, Paul. *The Command and Control of Nuclear Forces*. New Haven (Conn.), Yale University Press, 1983, 264 p.

Dans l'abondante production d'ouvrages qui traitent du risque nucléaire, celui de P. Bracken occupe un créneau particulier. Il analyse les concepts et les réalités du déploiement des forces nucléaires dans leur développement continu. Il examine ce problème sur les deux versants de l'administration militaire en temps de paix et en période d'hostilités ouvertes.

Il consacre un premier long exposé à l'intégration de plus en plus poussée des systèmes d'alerte et d'information. Se plaçant dans une perspective historique, il montre l'évolution à partir de la fin des années 1940 lorsque les États-Unis, venant de perdre le monopole de la bombe A possédaient seuls encore les Vecteurs capables de larguer celle-ci contre les adversaires. Au début des années 1950, ils mettent en place un premier système de protection anti-aérienne qui est continuellement augmenté et aboutit vers le milieu des années 1950 à un réseau intégré de surveillance se combinant à des détecteurs acoustiques sous-marins. Le continent nord-américain est alors entièrement pris dans cette trame que formalisent en 1957 les accords du NORAD. Parallèlement à l'accumulation des ogives nucléaires, l'essor de l'électronique mène à un couplage

étroit du traitement des renseignements obtenus par la surveillance et du dispositif d'attaque. La masse des nouvelles technologies produit vers cette époque un changement qualitatif que l'auteur caractérise bien. Au long des années, le flot d'information fourni par les divers systèmes de surveillance s'est accru et il parvient désormais sous la forme d'un déversement continu de données. En même temps que cette masse s'accroît, le temps pour l'analyser se réduit par le développement de la rapidité de réaction. Le progrès et la multiplication des armements élève le seuil de risque car toute utilisation des formes nucléaires entraînerait des conséquences catastrophiques.

C'est en réponse à ce phénomène que l'état major acquiert une influence grandissante et que se développe une sorte « d'autorité technique » des militaires qui possèdent la charge permanente d'évaluer un danger d'attaque et de proposer des types de représailles correspondants. Le président des États-Unis continue de posséder la théorie de la décision mais toute une communauté de sécurité faite des responsables du renseignement et de l'armée participe à une élaboration de cette décision. P. Bracken insiste sur le cas américain mais par extrapolation il estime que l'URSS a suivi un cheminement identique... Ce processus, évident au début des années '60, est confirmé depuis avec la complexité du réseau de détection par satellites. Il aboutit même, selon l'auteur, au paradoxe d'un immense système nucléaire mondial qui combine dans le même enchevêtrement les systèmes de renseignement et d'analyse des deux super-puissances (p. 59).

Dans ses chapitres suivants P. Bracken examine les autres composantes de l'affrontement nucléaire. Celle de la préparation d'abord car l'énormité des destructions exclut d'attendre une déclaration d'hostilités pour définir une riposte. Les plans de guerre établis par les états-majors ont suivi une évolution analogue à celle examinée plus haut pour la détection. Depuis la stratégie d'une attaque massive contre l'URSS non encore pourvue de l'arme atomique, dans les années '40, un long raffinement conduit à la tentative de définir une guerre nucléaire limitée. Vient ensuite l'examen des réactions possibles à une attaque, sujet pour lequel l'ouvrage montre toutes les difficultés qui existent pour maintenir un réseau d'information, une fois que le conflit aurait éclaté. Avec la perturbation de tous les